



PROCES-VERBAL No 13
Séance du Conseil communal
Lundi 28 janvier 2019 à 20h.

Présidence : M. Christian MONGENET, Président
Procès-verbal : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal No 12 du 10 décembre 2018
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications du Bureau
5. Préavis 08-2018 Adoption du plan d'affectation « Sud Village »
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la séance à 20h., salue les Conseillers, la Municipalité, la presse, le public venu en nombre, la Télé et dit que le Conseil a été valablement convoqué le 16 janvier 2019.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 41 Conseillers sont présents.
Excusés: MM. Eric BÖLCS, Francis FOLLY, Jérôme JENNY, Mme Catherine SUTTER.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut siéger et délibérer, le Président ouvre la séance.

2. Approbation du procès-verbal N° 12 du 10 décembre 2019

M. Philippe HIRSIGER, 12. Divers et proposition page 79, demande que ...*le projet des Emetaux...* soit remplacé par ...**le projet des Eglantines.**

Le procès-verbal No 12 ainsi modifié est accepté par 39 voix
(2 abstentions, aucune voix contraire)

Le Président en remercie la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président donne la parole aux Conseillers.

M. Frédéric ANSERMET rappelle aux Conseillers que la séance est dans le but de prendre une décision sur le plan d'affectation Sud Village et sur aucun autre sujet.

Le Président répond qu'il y viendra au point 5 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Le Président informe que :

- il a reçu des prospectus de l'UCV, Union des Communes Vaudoise, à remettre aux intéressés à la fin du Conseil. Il suggère également la visite du site de l'UCV <https://www.ucv.ch> qui donne des informations utiles.
- Il a reçu une lettre de « Présence Citoyenne », que selon son information, tous les Conseillers l'ont reçue, il s'abstient donc de la lire.
- Les Commissaires de la Commission ad hoc du préavis 01-2019 concernant la salle polyvalente ont rendez-vous à la salle polyvalente, tous les autres Commissaires à l'administration communale.

- Concernant la Motion Sutter et consort au sujet des modifications du règlement du Conseil, les Commissaires ne doivent se déterminer que sur la prise en considération ou non de la motion (art. 60 RCC ou 33 LC).

Le Président demande que pour la suite de la Séance, le calme règne, qu'il n'y ait pas de voix basse et aucune attaque personnelle.

5. Préavis municipaux

08-2018 : Adoption du plan d'affectation « Sud Village »

Le Président présente tous les documents inclus dans le dossier de ce préavis et explique qu'ils font partie intégrante d'un des points de la conclusion. Il explique que :

- le point 1 est considéré avoir trois amendements d'où les points a) à c),
- le point 2 comprend un fascicule « décision finale » comprenant les réponses aux opposants,
- le point 4 comprend le règlement de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire
- la votation sera faite sur chacun des points de la conclusion puis qu'il y aura un vote final sur le préavis pris en entier.

Le Président informe qu'il a reçu 2 rapports de la Commission ad hoc, de majorité et de minorité, et 2 rapports de la Commission des Finances, nommés favorable et défavorable, aucune majorité ne se dégageant car chacun était signé par deux Commissaires.

Le Président donne la parole à M. Gérard ROBIN, Président-rapporteur de la Commission ad hoc de majorité qui lit l'entier du rapport.

Le Président donne la parole à M. Pierre DUCRET, Président-rapporteur de la Commission ad hoc de minorité qui lit l'entier de son rapport par mesure d'équité.

Le Président donne la parole à M. William WRIGHT, Président-rapporteur de la Commission des finances défavorable au projet qui lit l'entier de son rapport.

Le Président donne la parole à M. Martin ZWAHLEN, Président-rapporteur de la Commission des finances favorable au projet qui lit l'entier de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

La Municipalité souhaite s'exprimer avant la parole aux Conseillers.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

M. Salvatore GUARNA s'exprime en ces mots :

Introduction et enjeux

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La décision que vous êtes appelés à prendre ce soir, est une décision de la plus haute importance pour l'avenir de Tolochenaz. Cela fait bientôt dix ans que la Municipalité étudie l'avenir de la zone dite du Molliau, ce soir, le sort de cette zone se joue pour les soixante prochaines années au moins. La Municipalité est plus que jamais persuadée que le projet de Plan d'affectation Sud Village est une chance pour la commune de Tolochenaz dans son ensemble étant donné que la population de la commune stagne, voire diminue, ce qui n'est bon ni pour la mixité sociale, ni pour la péréquation financière, ni pour l'indépendance communale, la suppression de la gare CFF et la fermeture de la poste en sont la parfaite démonstration. Les commerces de quartier tels que boulangerie ou épicerie renoncent à venir s'implanter à Tolochenaz en raison d'une population restreinte. Pour ces services, il faut une taille critique que Tolochenaz n'a pas. La Municipalité souhaite assurer l'avenir de la commune en atteignant cette taille critique par la formidable opportunité du projet PA Sud Village. Par sa localisation, Sud Village garantira une continuité nord-sud et est-ouest, offrira de nouveaux logements dans un cadre pensé autour d'espaces publics verts et riches en végétation, avec l'émergence de commerces de proximité et des services destinés à tous les tolochinois. La dynamique sera soulignée par la construction d'une école, d'un bâtiment communal, d'un centre socio-culturel qui auront des effets positifs pour tous les habitants de Tolochenaz. L'arrivée de nouveaux habitants favorisera la vie

associative. Ce nouveau quartier sera en très grande partie porté par des privés mais l'accord-cadre conclu par la Municipalité est extrêmement favorable puisque presque deux tiers des investissements liés au développement de la commune sont pris en charge par les propriétaires.

Sans le projet Sud village, la zone industrielle existante sera entièrement démolie et reconstruite en plus dense et en plus volumineuse, d'autres types d'activités que celles présentes actuellement s'implanteront et, à ce jour, nous ne les connaissons pas. Dans ce cas, une part non négligeable des aménagements obligatoires seront financés exclusivement par la Commune.

Avec le projet Sud Village, la hausse du taux d'imposition n'est pas pour demain grâce aux revenus supplémentaires qui seront perçus au titre des diverses taxes et rentrées fiscales et d'une péréquation plus favorable

La Municipalité s'est engagée à promouvoir la qualité de vie des habitants et des usagers du futur quartier et des Tolochinois dans le respect des principes du développement durable par la participation citoyenne qui a joué un rôle important dans la conception et la planification des équipements et des espaces publics.

Plusieurs années d'études pour l'élaboration du projet de PA Sud Village ont permis de retenir la densité de 2'500 habitants, ce qui permet d'imposer aux propriétaires de financer les quelques 34 millions d'équipements pour les espaces publics, l'école, la garderie, l'UAPE, le giratoire RC1, les parois antibruit et le déplacement du gazoduc. Cette taille critique est nécessaire pour l'implantation d'un commerce de proximité, d'un restaurant ou d'un tea-room, d'une pharmacie, d'un bancomat, d'un point poste et de relancer les CFF pour la réouverture un jour de la halte de Tolochenaz. L'opportunité de se retrouver avec un site de 12 hectares aujourd'hui entièrement disponible est unique.

L'entreprise Planzer n'occupe plus aucun bâtiment et l'entreprise Friderici déménagera à Orbe dans un avenir proche. Les autres propriétaires et entreprises sur le site sont parties prenantes du projet et pourront être relocalisées sur le site dans la zone industrielle et artisanale maintenue. C'est une chance unique de reconversion de la zone qui se présente. Au cas où le projet de PA Sud Village devait être renégocié avec redépose du dossier au Canton, enquête publique et soumission d'un préavis au conseil, les propriétaires qui attendent depuis 2011 que la Commune étudie le projet de PA Sud Village n'attendront plus et feront valoir sans tarder leurs droits à bâtir pour démolir et densifier la zone industrielle. D'ailleurs, la mise à l'enquête pour la démolition des halles Planzer et Friderici est parue vendredi 25 janvier 2019 dans la FAO et le Journal de Morges.

Le plan d'affectation qui est présenté au Conseil répond aux exigences cantonales et, en ce sens, environ 15 services cantonaux ont validé le projet de PA. Il répond aux oppositions et aux remarques qui ont été formulées lors de la mise à l'enquête publique et garantit la conformité du projet aux normes et aux lois en vigueur.

Suite à certaines remarques, notamment à propos des gabarits des constructions, des modifications importantes apportées au projet du PA vont être présentées par M. Robert CHEVALIER, Municipal en charge de l'urbanisme à qui la parole est donnée.

M. Robert CHEVALIER s'exprime en ces mots :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 2 juillet 2018, malgré un vice de forme qui a abouti à l'annulation du vote concernant le projet de PQ Sud Village (désormais nommé PA Sud Village), le Conseil communal a longuement débattu sur le sujet ce qui a permis à la Municipalité de retenir plusieurs enseignements dont un manque d'information au sujet de la vision communale. Le préavis a été complété dans ce sens et le message du Syndic contenait les éléments essentiels de cette vision. La hauteur des constructions était également un sujet d'inquiétude dans les oppositions, la Municipalité a donc poursuivi les réflexions sur ce point et les bureaux d'urbanisme en charge de l'élaboration du PA Sud Village ont testé un nouveau gabarit pour la hauteur maximale des futures constructions. L'image projetée montre le projet soumis à l'adoption du Conseil Communal du 2 juillet 2018 prévoyant une cote maximale

des constructions fixée à 418,5 m. avec une exception à 426 m. pour l'aire des constructions C (extrémité Est du PA en vis-à-vis de Medtronic). Il ne prévoyait aucune disposition pour minimiser l'impact visuel de la façade du ou des bâtiments sis le long de l'autoroute. Bien que validée par une quinzaine de services cantonaux, la Municipalité a procédé à des modifications selon les amendements de septembre 2018 et visibles sur l'image projetée.

Le nouveau préavis propose des modifications du plan et du règlement qui sont soumises à adoption par le Conseil ce soir. Ces modifications limitent désormais l'ensemble des constructions à la cote d'altitude maximale de 412,5 m. soit au niveau des constructions existantes le long du chemin des Noyers 2 et 6. Cette nouvelle disposition s'applique également à l'aire des constructions C dont la hauteur maximale était fixée à 426 m. Pour rappel, l'altitude de l'esplanade du village sise au-dessus des vergers est de 417 m., soit plus ou moins 418,5 m. à la hauteur d'œil d'une personne. La réglementation du projet de PA a été renforcée en ce qui concerne la façade des constructions vis-à-vis de l'autoroute qui devra désormais obligatoirement présenter des décrochements sous forme de cours ou de redens et les espaces laissés libres devront également être agrémentés de plantations. M. Robert CHEVALIER redonne la parole à M. Salvatore GUARNA pour la conclusion.

M. Salvatore GUARNA s'exprime en ces mots :

Ce soir, le Conseil décide de l'avenir du secteur du Molliau qui influencera l'évolution de la Commune dans son ensemble. En 1975, Tolochenaz comptait 660 habitants, en 1987, 1353 habitants, ce qui représente un doublement de population en 12 ans et il n'y a pas eu de révolution. Le Conseil a le choix entre un développement selon les principes urbanistiques du PA Sud Village ou une densification de la zone industrielle d'après les droits à bâtir actuels.

Le Conseil souhaite-t-il que :

- la population de la Commune stagne, voire se réduise comme peau de chagrin ?
- Tolochenaz devienne une maison de retraite sans commodité et service ?
- les investissements de la Commune soient importants alors qu'ils auraient pu être évités ?

Le Municipalité pense qu'il n'est pas du seul ressort du Conseil de décider de cet avenir pour la Commune, ce projet est trop important pour elle. Les Tolochinoises et Tolochinois méritent d'être entendus sur ce sujet via le processus hautement démocratique qu'est le référendum.

La Municipalité demande donc au Conseil d'accepter ce préavis. En parallèle, elle invite le Conseil à demander un référendum spontané sur cet objet à la suite de son approbation car de son point de vue, c'est le processus le plus démocratique qui soit.

La Municipalité ayant terminé son intervention, le Président donne la parole au Conseil.

M. Etienne FREYMOND dit qu'il ne comprend pas les motivations de la Municipalité et de certains conseillers pour une telle densification. Tolochenaz a des finances saines et le seul bénéfice sera pour les propriétaires. Il dit qu'il est venu s'établir à Tolochenaz pour ne pas être dans la grande banlieue et pour la tranquillité du lieu. Au début des discussions sur ce quartier il y a 10 ans, M. Salvatore GUARNA avait dit qu'il n'y aurait aucun frais pour la Commune car il s'agissait d'un projet entièrement privé. Une année plus tard, quelque milliers de francs pour des espaces verts. Maintenant, il s'agit d'accepter un crédit de 20 millions. Le Tribunal fédéral, sous point 3, disait que l'autorité violait son devoir d'information objective en s'impliquant trop dans des projets privés, ce qui est le cas en demandant au Conseil de voter oui. Il ajoute que beaucoup d'habitants ne souhaitent pas voir tripler la population en 10 ans et que d'autres projets importants et coûteux comme la réfection de la Route de la Gare et la salle polyvalente attendent. Il relève également les 4'500 places pour les vélos ce qui représente 4'500 m² soit un terrain de football moyen et dit qu'il faut renoncer à ce projet.

M. Eric LINN se dit sidéré d'entendre qu'on est venu à Tolochenaz pour la tranquillité, ce qui pousse à refuser la densité d'habitants alors qu'on accepte une ultra densité dans une

zone industrielle.

M. Luc ALLAIRE pousse un coup de gueule et dit que les membres de la Commission ad hoc de majorité ont été trompés car il y a des erreurs dans les altitudes pour prouver qu'il n'y aurait plus la vue sur le lac, pages 2,3 et 5 du rapport et qu'il espère qu'il s'agit d'erreurs et non de mensonges. Il lit l'article 5 du règlement communal en particulier « la vérité devant les yeux » et reprend quelques points du rapport pour preuve des manipulations des chiffres. Il dit que la surface de plancher n'est à prendre qu'à 70% pour les calculs d'occupation, qu'en la prenant à 100% c'est dans le but de tromper. Il informe qu'il y a en circulation 4'000'000 de vélos en Suisse sans compter ceux des enfants, que la plupart des gens ont deux vélos (déplacement + loisirs) et se dit révolté qu'on ose mettre en doute des rapports, que les affirmations doivent être prouvées et non préjugées. Etant donné que la surface moyenne pour un habitant augmente chaque année, il estime probable qu'il y ait encore moins d'habitants que prévu. Le règlement devrait être revu pour éviter ce genre de rapport. M. Luc ALLAIRE estime que le projet Sud Village est important pour la Commune et la population doit pouvoir s'exprimer, qu'il est encore temps qu'elle soit consultée comme il ressort du sondage de « Présence Citoyenne » d'avril 2018 où le 96% des sondés le souhaite avant tout projet d'envergure et demande aux Conseillers d'accepter le préavis puis le référendum spontané pour donner la parole à la population.

M. Hugues SALOME revient sur le rapport de la Commission des finances défavorable au projet écrit par M. William WRIGHT qui a travaillé dans un grand cabinet d'audit et ses aspects financiers, ainsi que les remarques de M. Etienne FREYMOND et dit qu'il pense comme eux, qu'il est hasardeux de prétendre que l'augmentation des rentrées fiscales permettra de payer toutes les autres charges.

M. Eric LINN répond que le projet est public et que de ce fait, quel que soit le métier des deux personnes citées, elles ne sont pas spécialistes en la matière, qu'aucune commune n'a augmenté autant que pourrait le faire Tolochenaz et qu'une grande partie des rentrées viennent également des entreprises puisque cela représente presque la moitié. La Municipalité a choisi de ne pas demander des scénarii parce qu'on fait dire n'importe quoi aux chiffres. Il confirme qu'on n'a pas connaissance de qui viendra mais que ce ne seront pas des immeubles HLM, il y aura une mixité sociale, seules les charges sont connues. Il ajoute que la facture sociale dépend de tout le Canton et est répartie sur les Communes.

M. Pierre-François DUC dit que la population s'est clairement exprimée contre la densification en refusant le projet le PQ En Cornachon.

M. Salvatore GUARNA prétend que le sujet n'est pas le même, l'option de Cornachon était le maintien d'arbres fruitiers alors que Sud Village densifierait une zone industrielle.

M. Pierre-François DUC précise que la mise à l'enquête pour le projet Sud Village prévoit 3'600 habitants supplémentaires alors que 50 ans d'expérience avec une zone industrielle prouvent qu'elle n'a posé aucun problème, la seule chose sûre ce sont les 20 millions de dépenses mais aucune idée concernant les revenus par les habitants.

M. Martin ZWAHLEN relève que M. Hugues SALOME a retenu les chiffres de M. William WRIGHT mais que ce ne sont que des chiffres sans garantie et sans preuve. Il explique qu'il est hypocrite de refuser pour des raisons de flou dans les rentrées fiscales alors qu'il y a encore plus de doute pour la zone industrielle à cause de la mise en route de la RIE III. Il conclut en disant que le Conseil doit voter oui afin que par l'acceptation du préavis et du référendum spontané, la population puisse s'exprimer sur le sujet.

M. Gérard ROBIN répond à M. Luc ALLAIRE qu'il a trouvé les altitudes sur internet et que son but n'était pas de tromper. Concernant les m²/habitant, les chiffres sont extraits de l'office fédéral de la statistique du 31.12.2017. Il pense que là n'est pas la question mais bien plutôt de savoir si l'on veut des emplois ou faire cohabiter des personnes entre le train et l'autoroute. Il trouve que ce n'est pas digne pour des personnes mais est idéal pour une zone industrielle et rappelle le déraillement de produits chimiques à Daillens.

Mme Brigitte BEGUIN répond à M. Pierre-François DUC que le résultat de la votation pour le PQ En Cornachon ne doit pas empêcher le vote populaire pour Sud Village, ne

s'agissant pas d'une même réflexion. La population peut tout à fait changer d'avis sur Sud Village, c'est pourquoi il faut la laisser voter et donc voter oui au PA Sud Village.

Le Président rappelle qu'il faut respecter le règlement lorsqu'on s'adresse au Conseil.

M. Matthieu THIBAUT explique que le développement doit se faire en respectant la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) et qu'il n'y a pas d'exception. Bien que Sud Village soit une belle occasion, il se dit conscient que c'est un problème d'accueillir autant de personnes. Le rapport 03-2018 demandait une maîtrise sur la population et les chiffres changent parce que les deux rapports ne sont pas identiques.

M. Frédéric GLASSEY dit que sous prétexte de la LAT et du mitage du territoire, il faut densifier les centres urbains pour répondre à une démographie soi disant exponentielle. A Tolochenaz, le projet Sud Village n'a jamais créé l'enthousiasme de la population hormis quelques Municipaux et Conseillers communaux du milieu des affaires et de la construction. Il explique qu'en 2016, le référendum spontané concernant le PQ de Cornachon a été accepté du bout des lèvres en lien avec l'effet de surprise mais que celui sur l'achat des fermes a été littéralement balayé par le Conseil après que Mme Nathalie LAYDU ait dit, extrait du PV des 20-21.06.2016 : « que le Conseil représentait l'ensemble des quartiers de Tolochenaz et avait justement été élu pour prendre l'ensemble des décisions qui touchent à l'avenir de la Commune », propos applaudis. Il relève que la plupart des personnes demandant aujourd'hui le vote populaire avaient à l'époque refusé par deux fois cette possibilité à la population. Il pense qu'il s'agit d'un gros coup de bluff, car le refus du conseil enterre le projet Sud Village, alors que ceux qui s'opposeraient au plan de quartier passeraient pour des rétrogrades et anti-démocrates en refusant la voix du peuple. Il rappelle que le Conseil de ce soir doit voter sur un plan de quartier et rien d'autre. Il prétend que Sud Village fait peur à une majorité de Conseillers et à la population, alors la zone industrielle est montrée comme « une verrue hyper dense » avec un trafic poids lourds extrême et avec l'argument de 5'000-6'000 emplois créés sur ce site, pourtant réjouissant en cette période économique difficile, comme argument massue pour rejeter la zone industrielle, rendant préférable d'accepter la Tolochinette, sorte de Bourdonnette 1,5 fois plus dense que l'originale. Lors des séances de commissions, les promoteurs ont clairement dit qu'il s'agirait d'un quartier populaire mais cette réalité est masquée derrière les rangées d'arbres et des comportements de bobo de la classe moyenne et supérieure avec mobilité douce, etc. qui ne viendront jamais habiter ce quartier. Pour que le projet industriel soit économiquement viable, cette zone sera peut-être plus dense que la zone actuelle, mais aussi modernisée et mise aux normes actuelles. Tolochenaz a plus de quarante ans d'expérience dans l'industrie, alors qu'avec plus de 3'000 habitants, c'est l'inconnu à la fois social, démographique, sociétal, politique et financier. Il conclut disant que refuser ce plan de quartier démesuré c'est être à l'écoute du message clair exprimé par les Tolochinois dans les urnes en novembre dernier concernant le PQ En Cornachon pourtant prévu pour 5 fois moins d'habitants que le PA Sud Village.

M. Frédéric ANSERMET revient sur le fait que la convocation à ce Conseil concerne la volonté d'avoir des immeubles d'habitation ou pas et rien d'autre.

M. Pierre DUCRET explique que le référendum spontané accepté pour le PQ En Cornachon ne concernait que 500 habitants, limite de compétence du Conseil, mais qu'il n'a rien à voir avec le PA Sud Village, 5 fois plus dense. Lors de la prise de décision, le Conseil doit répondre à la population de ses actes et que lui, personnellement, ne se sent pas habilité par humilité à décider sans le peuple pour Sud Village, décision capitale pour Tolochenaz, puisque la zone industrielle pourrait amener beaucoup de nuisances, Cornachon ne faisait que maintenir des arbres fruitiers.

Mme Catherine RODRIGUES explique que son intérêt est social, qu'elle a une responsabilité à l'égard des Tolochinois mais également pour Vaud et le pays. La population étant en augmentation, il y a une obligation de densification. Elle estime qu'elle a pu donner son avis sur ce nouveau quartier, que des propositions nouvelles ont été apportées et elle se dit choquée que les membres de la Commission n'aient pas assisté à la séance d'information proposée à la fin du dernier Conseil, préférant boire une bière au

mépris de leur responsabilité. Elle trouve qu'il y a quelque chose de sympathique à offrir à la population, que les propriétaires vont payer une partie des infrastructures, ce qui n'est pas le cas à Pampigny et à Morges, qu'il y a interprétation de ce que veulent dire les gens dans la publication « Présence Citoyenne » et que le refus du PQ En Cornachon est dû à la peur d'une augmentation d'impôt. Le vote de la population passe par un oui au PA Sud Village, c'est pourquoi elle demande qu'il soit voté oui.

M. Martin ZWAHLEN revient sur les chiffres de M. Frédéric GLASSEY et dit que c'est n'importe quoi. Il martèle que la population doit à tout prix s'exprimer ou Tolochenaz sera condamné à garder cette zone industrielle. Il ajoute que certes, avec des habitations, il y aura 4'000 places pour les vélos mais qu'en cas de zone industrielle, il y aura alors 3'000 places de parc pour voitures imposées à la population, si elle ne peut voter, en plus des camions. Un sondage a démontré que la population souhaite s'exprimer lorsqu'il y a un changement de vie, ceci est écrit dans la publication « Présence Citoyenne » et il se dit surpris qu'à contrario, « Présence Citoyenne » dans sa lettre aux Conseillers, leur demande de voter non privant ainsi la population de référendum. La gouvernance la plus transparente qui soit est de voter oui au préavis et au référendum spontané pour que la population puisse s'exprimer. Un membre du Comité de « Présence Citoyenne » a écrit un billet dans le blog de l'USPI et dit se réjouir de la construction de nouveaux logements ce qui prouve que ces personnes-là ne pensent pas à l'intérêt général. M. Martin ZWAHLEN demande aux membres de « Présence Citoyenne » s'ils auront le courage de voter non au préavis après avoir souhaité une consultation du peuple dans les grands projets.

M. Gérard ROBIN relève que si le PA Sud Village est bon pour la péréquation, alors ce n'est pas bon pour les finances communales. Il dit que la zone industrielle est décrite comme imposante alors qu'on ne sait pas encore ce qu'il y aura. Il prétend que l'ouverture d'une poste à Tolochenaz n'est pas prévue et que la gare, ce ne sera pas avant la troisième voix donc pas avant 2040.

M. Salvatore GUARNA répond qu'effectivement rien n'est encore prévu concernant la zone industrielle cela dépendra de la demande. Il pourrait y avoir éventuellement un point poste en fonction du nombre de bâtiments construits et qu'une halte, pas une gare, n'est pas pour demain.

Mme Nicole HEUSCH estime que le visage du village va changer avec une zone industrielle ou le projet Sud Village mais que la partie la plus ancienne du village ne sera absolument pas impactée par l'un ou l'autre de ces projets, qu'elle gardera son âme tout en évoluant aussi. Elle pense que le changement d'identité de toute la commune viendra du fait d'un pouvoir d'influence sur un petit nombre d'habitants avec des arguments tendancieux et démagogiques, de la méfiance de l'autre, de la nouveauté, du changement. Elle se réjouit de l'augmentation de la population car la démocratie pourra s'exercer plus largement et ne permettra plus à un petit groupe qui crie plus fort que les autres de maintenir une part de la population dans la peur et le silence. Elle relève dans le rapport de la Commission ad hoc de majorité le paragraphe G4 : *insécurité et petite délinquance* et ne comprend pas le lien entre le titre et ce qui suit même après recherche sur internet. Mme Nicole HEUSCH trouve que c'est faire injure à la population tolochinoise qui se caractérise par une grande mixité sociale et culturelle en faisant le lien entre densité, insécurité, petite délinquance et mixité, donne en exemple la diversité et le dynamisme des seniors de « la Vie d'ici » et prétend que Tolochenaz n'a rien d'un coupe-gorge.

M. Cyril DUC relève que les Conseillers qui demandent à voter oui pour pouvoir interroger la population ne se prétendent pas à la hauteur pour décider, il se demande si la population sera, elle, à la hauteur pour faire le bon choix pour la Commune, si est va s'intéresser en dehors des réunions d'une quinzaine de personnes pour en savoir plus alors qu'elle ne devra dire que oui ou non au projet.

Mme Nathalie LAYDU, mise en cause par M. Frédéric GLASSEY, répond qu'elle n'est pas dans la même réflexion et qu'on peut changer d'avis. Pour elle, l'impact de l'achat des bâtiments du centre du village est moindre pour Tolochenaz, si ce n'est sur l'aspect financier, en comparaison au projet du PA Sud village. Elle estime qu'elle ne peut pas

représenter les gens de son quartier car les avis sont très partagés et préfère que chacun décide en son âme et conscience.

M. Hugues SALOME, en tant que co-auteur de la lettre aux Conseillers de « Présence Citoyenne », dit à M. Martin ZWAHLEN qu'il est touché par l'élan démocratique du jour car lorsqu'il avait lancé plusieurs initiatives du genre, elles avaient été refusées, il est content de voir que les choses évoluent. Concernant les propos de Mme Catherine RODRIGUES, il précise qu'il y avait en plus des impôts, l'argument de la densification dans le refus du PQ En Cornachon. M. Hugues SALOME conclut disant que ce soir, le Conseil doit se limiter à accepter ou refuser le PA Sud Village sans autre réflexion.

M. Eric LINN remercie M. Hugues SALOME et dit qu'effectivement, les affiches de la votation précédente peuvent être utilisées pour Sud Village : non au bétonnage donc pas de zone industrielle, non à l'augmentation d'impôts grâce à l'arrivée de nouveaux habitants. M. Hugues SALOME avance l'argument complémentaire : non à la densification.

M. Martin ZWAHLEN est choqué que les opposants au PQ En Cornachon soient prêts à imposer deux grands hangars à la population sur la zone industrielle. De son côté, il veut donner l'opportunité à la population de se déterminer par un vote populaire.

M. Etienne FREYMOND demande à M. Martin ZWAHLEN comment il peut déterminer qu'il y aura 3'000 voitures et précise qu'il n'y aura pas l'installation de hauts fourneaux, ni 9'000 camions par jour. Il prétend qu'on ignore tout du futur de cette zone mais qu'avec 500 habitants, il aurait pu accepter le projet.

M. Jean-Claude ROCHAT se dit très dubitatif suite à ces discussions et du processus et que les prévisions doivent être établies sur une génération pas seulement sur 2-3 ans. Il explique que Montricher ne percevait pas d'impôt à la fin des années 70 parce que le revenu des forêts couvrait toutes les charges communales mais que 20 ans après, il a fallu prendre des mesures de péréquations pour les communes propriétaires de forêts. Il dit qu'il a fréquenté la Bourdonnette ce qui lui a permis de constater que les gens y étaient heureux, qu'il n'avait pas eu l'impression d'être dans une banlieue insupportable. Il a hésité à demander l'application de l'article 68 al.2 mais y a renoncé car il n'y avait pas de proposition claire de ceux qui s'opposent et que M. Etienne FREYMOND, prêt à accepter 500 nouveaux habitants, n'a trouvé personne pour soutenir sa proposition, lui-même pensant à 1/3 industries et 2/3 logements. Il pense qu'une commune n'a pas d'avenir si la population n'augmente pas voire se réduit, si elle n'a pas de patrimoine, pas de commerce et que dans 20 ans, son avenir ne sera plus dans ses mains. M. Jean-Claude ROCHAT dit qu'il n'est pas favorable au projet, ne veut pas d'une décision avec une différence d'une voix, il souhaite que la population se prononce et défendra la cause pour que la population puisse se déterminer.

M. Martin ZWAHLEN souhaite que les deux projets soient en face à face pour bien voir la différence et demande que les plans soient remis à l'écran pour le Conseil afin de prouver la très grande densité si la zone industrielle se développe. Il souligne qu'il s'agit bien d'un plan et non pas d'une idée évolutive, les deux plans sont prêts. Il dit préféré 4'000 vélos à 3'500 véhicules.

Le Président relève qu'il y a autorisation de parking pour les voitures sur les toits.

M. Eric LINN précise que Medtronic a actuellement 500 places de parc mais en demande le doublement depuis 10 ans et pourrait donc en avoir 1'000.

M. Philippe PETIGNAT dit que le projet est compliqué et complexe mais trouverait bon qu'il soit considéré dans le contexte de la croissance du canton de Vaud, plus particulièrement du développement de l'ouest lausannois. Sur la base des informations données par l'urbaniste, sa position est qu'il pourrait accepter un développement contrôlé du village par augmentation de la population et/ou de l'industrie pour autant qu'il soit supportable au niveau de l'infrastructure des transports (routes et transports publics), seul point vraiment important pour lui, sa ligne rouge à ne pas dépasser et plus important que les questions de rentrées fiscales ou de hauteur des bâtiments. Il prétend qu'aucun des scénarii proposés (industrie ou habitation) n'est réaliste et supportable sur ce point, les routes et autoroutes dans et autour de Morges étant déjà saturées aux heures de pointe depuis des années. Il

relève que de très nombreux quartiers d'habitation (ou mixte) sont en construction ou planifiés à court terme dans tout l'ouest lausannois (Blécherette, Crissier, Bussigny, Renens, Morges gare et bord du lac, etc.). Il pense qu'ajouter, même par étapes, des milliers d'habitants à Tolochenaz, banlieue de Morges, ou un important trafic industriel, rendra la situation définitivement invivable au niveau des transports, l'infrastructure ne suivrait jamais à temps le rythme de cette croissance. M. Philippe PETIGNAT dit que la variante présentée par l'urbaniste en cas de statu quo, soit la zone industrielle, était, selon lui, totalement orientée de façon à pousser, pour des raisons évidentes, vers un quartier d'habitation, chiffres à l'appui et non contestables:

zone industrielle	9'900 véhicules/jour	heure de pointe soir : 1'500 véhicules/heure
Sud Village	5'200 véhicules/jour	heure de pointe soir : 600 véhicules/heure.

Il trouve ces chiffres irréalistes ou il les interprète mal s'il considère 25 camions/minute.

Pour ces raisons évoquées ci-dessus, M. Philippe PETIGNAT suppose qu'aucun industriel ne choisirait cet emplacement pour y implanter le centre logistique d'envergure décrit par l'urbaniste, ses véhicules restant bloqués des heures dans les bouchons en sortant ou en rentrant au dépôt, c'est pourquoi il considère que le choix se porte sur une catastrophe (Sud Village) et une grande catastrophe (zone industrielle). M. Philippe PETIGNAT pensait voter non ou blanc, cependant, après avoir écouté les autres interventions, il votera oui pour que la population puisse s'exprimer en espérant qu'elle y réfléchisse bien et prenne bien en compte tous les éléments, cependant, il trouve irréaliste et irresponsable d'accepter un tel développement pour des raisons financières.

M. Eric LINN explique que la population augmente autour de Tolochenaz, qu'il y a 12 hectares à développer et que c'est une aubaine de le faire avec des investissements privés. Il prétend que les nuisances seront les mêmes que Sud Village se fasse ou pas mais que le positif est que le plan est cohérent. Il dit que le trafic pourrait être absorbé et que c'est à l'étude puisque Tolochenaz est effectivement proche des entrées d'autoroute. Il ajoute qu'une halte ne pourra être envisageable qu'avec un nombre d'habitants de 2'500.

M. Gérard ROBIN résume qu'en cas de vote en juillet 2018, le projet aurait été refusé, qu'en août 2018, invité en séance de lobbying par M. Pierre DUCRET avec M. Wengeler, architecte conseil des propriétaires, le projet industriel lui a été présenté dans le but d'impressionner de façon à ce qu'il change d'avis. Il dit qu'il préfère garder une zone industrielle plutôt que d'entasser des familles entre des nuisances.

M. Salvatore GUARNA prouve qu'il ne s'agit pas de bluff puisque la mise à l'enquête pour la démolition des halles Friderici et Planzer est parue dans la FAO et le journal de Morges le vendredi 25 janvier 2019, cette zone ne sera jamais une zone agricole.

M. Philippe HIRSIGER trouve que ces deux choix ne donnent satisfaction à personne, qu'avoir 2'500 habitants de plus l'inquiète, cependant, il ne souhaite pas laisser cette responsabilité d'accepter ou pas à la population, il prendra sa responsabilité. Cette situation ne lui convient pas, il aurait aimé pouvoir apporter un projet qui convienne à tous.

M. Pierre-François DUC dit qu'il a trouvé sur le profil FB de M. Luc ALLAIRE un document que la Commission n'avait jamais vu, il aimerait savoir d'où il l'a obtenu.

M. Cyril DUC dit également que cette zone industrielle n'a pas été présentée et regrette qu'il n'y ait pas eu de maquette pour faire une meilleure comparaison des deux projets.

M. Eric LINN rappelle que le vote ne porte pas sur des projets mais uniquement sur des droits à bâtir. La Municipalité pensait qu'en 2011, les habitants de Tolochenaz ne souhaitaient pas une zone industrielle, c'est pourquoi elle a proposé de réfléchir à une zone d'habitation et pense qu'il y a du rêve avec des places publics, des commerces, des écoles comprenant tous les cycles scolaires évitant aux enfants de faire le tour de tous les villages réduisant par la même occasion considérablement les déplacements.

M. Reto DORTA relève que puisque le Conseil est dépassé, débordé, hésitant, et décide de faire en sorte que le peuple puisse prendre la difficile décision. Il dit que les propriétaires ont le droit de démolir mais qu'il y aurait la possibilité de faire quelque chose de moins excessif dans quelques années, quelque chose de moins extrême. Il rappelle que le Syndic avait choqué lorsqu'il avait parlé dans les journaux il y a 6-7 ans de 4'000 nouveaux

habitants, les chiffres ont baissé mais les habitants vont tripler et que ceci n'est pas dans les attentes des Tolochinois. Il trouve que ce quartier est surdimensionné, excessif, mégalo et n'apporte que des désagréments aux habitants actuels. Il souhaiterait un nouveau plan pour ne pas laisser aux générations futures une zone industrielle dense ou des dettes.

M. Robert CHEVALIER dit que ce soir, il faut se prononcer pour ou contre ce changement d'affectation, qu'il ne faut pas avoir peur et qu'il est conforté par toutes les personnes qui font tout pour appuyer le projet pour les générations à venir.

M. Eric LINN répond qu'il n'est plus possible de se remettre à table pour des discussions, qu'il a déjà été possible d'obtenir du Canton une densité inférieure, réduite au maximum possible, puisqu'il y aurait pu y avoir 4'000 habitants. De plus, les propriétaires ne veulent plus attendre pour mettre à exécution leurs projets, voilà 8 ans qu'ils attendent avec des locaux sans locataire.

Mme Martine GEHRING demande aux Conseillers comment ils peuvent décider de prendre cette difficile responsabilité eux-mêmes et leur demande d'accepter le préavis, puis le référendum spontané par respect pour la population et pour qu'elle puisse exprimer sa volonté sur un sujet qui ne convint pas vraiment le Conseil.

M. Cyril DUC rétorque que le Conseil ne sert plus à rien puisqu'il doit voter oui même s'il pense non afin que la population puisse voter. Il ajoute que certains de « J'aime Tolochenaz » organisent des rencontres pour convaincre de voter oui tandis que la Municipalité propose une rencontre devant un café ou une bière en tête-à-tête pour leur expliquer comment voter oui ce soir. Il se dit dérangé par ces agissements et demande de voter en son âme et conscience et non pas pour faire plaisir à quelqu'un.

M. Jean-Claude ROCHAT dit qu'il comprend M. Cyril DUC et voit une division très profonde entre ceux qui veulent la zone industrielle et ceux qui ne savent pas, qu'un autre projet avec 1'000 habitants soutenu par le Conseil et dans l'intérêt de tous aurait pu être proposé mais que les propriétaires sont maintenant impatients et qu'il n'y aura pas de consensus. Ce n'est pas se décharger du pouvoir que de laisser voter la population lorsqu'il est prévisible que le résultat de la votation sera très serré

Le Président demande aux Conseillers d'être plus brefs, que l'heure avance et dit qu'il constate que les remarques deviennent répétitives.

M. Gérard ROBIN demande le vote en âme et conscience et relève que M. Pierre DUCRET et l'Association « J'aime Tolochenaz » demande à ce que le Conseil vote contre son propre avis, ce qui n'apaise pas le village mais met plutôt de l'huile sur le feu, et provoquera des campagnes de votation comme lors des précédents référendums. Il prétend que cette association souhaite l'aboutissement du projet, pas un vote populaire.

M. Pierre DUCRET revient sur le courrier de « Présence Citoyenne » qui recommande de voter non au motif du refus du PQ En Cornachon et rétorque que les Tolochinois ont voté le PQ En Cornachon pour l'herbe plutôt que pour les bâtiments mais qu'à Sud Village, il s'agit d'une zone industrielle ou de bâtiments, leur avis peut être différent. Il dit ne pas se sentir en guerre mais calme, ce qui ne l'empêche pas de débattre et dialoguer. Il pense que la paix ne peut pas venir de l'acceptation du déploiement d'une zone industrielle. Il relève que « Présence Citoyenne » fait peu de cas de la possibilité offerte d'une vraie démocratie par un vote populaire et ne se préoccupe pas des habitants qu'elle pourrait fâcher parce que leur avis diffère ne sachant pas aujourd'hui de quel côté est la majorité. « J'aime Tolochenaz » souhaite donner la parole aux citoyens plutôt que le Conseil décide sans avoir pesé tous les enjeux de leur choix. En conclusion, il demande aux Conseillers d'accepter le préavis 08-2018 et le référendum spontané pour que les Tolochinois puissent décider eux-mêmes de leur avenir.

M. Frédéric GLASSEY dit qu'étant membre de la Commission, il a été décidé d'un plan de quartier et non pas sur un projet en opposition avec un autre clairement identifié. Il demande si la question du référendum sera concernant l'acceptation du PA Sud Village ou sur la décision de faire voter la population.

M. Salvatore GUARNA répond à M. Frédéric GLASSEY que la Commission doit statuer sur le PA Sud Village, la zone industrielle a des droits à bâtir et peut mettre à l'enquête. La Commune n'a rien à dire, ni personne d'autre.

Le Président informe le Conseil qu'il va donner la parole à Mme Catherine RODRIGUES puis à M. Frédéric GLASSEY puis qu'il bouclera la discussion immédiatement après.

Mme Catherine RODRIGUES constate qu'il y a une tendance démocratique mais que les opposants sont catégoriques alors qu'il n'y a pas toutes les données et son intuition est de demander son avis à la population. Le débat doit être honnête et lors de la séance d'information, il a déjà été question de la zone industrielle.

Le Président informe qu'après M. Frédéric GLASSEY, il va clore la discussion car il ne s'agit que de répétitions qui n'apportent plus d'éléments nouveaux.

M. Frédéric GLASSEY, pour faire suite à Mme Rodrigues, dit que la situation n'est pas claire au sujet de la zone industrielle et que s'il y a votation, la population doit recevoir des précisions sur les deux possibilités de nouvelles constructions et pas se baser sur des « on dit ».

Le Président résume en disant que toute cette zone est arrêtée à 13m. de haut avec possibilité de parking sur le toit.

M. Andreas SUTTER dit qu'il a 20-30 ans de Conseil communal, comme certains Conseillers, et quand il entend Reto (DORTA) qui parle de surprise ou d'autres remarques venant d'autres personnes, il est choqué. Il explique qu'en 2000, le PGA a été voté et que cette zone était clairement définie avec des droits à bâtir connus. Après 18 ans, on ne peut plus parler de surprise ni de menace, il faut être honnête et reconnaître que cette décision prise il y a 18 ans fait partie de l'équation d'aujourd'hui.

Le Président estime que tout a été dit, il clôt la discussion à moins que le Conseil en décide autrement.

M. Reto DORTA a la main levée et voudrait s'exprimer.

Le Président redit que la discussion est close à moins que le Conseil en décide autrement.

Le Conseil ne réagit pas, le Président clôt la discussion.

M. Reto DORTA manifeste.

Le Président refuse car le Conseil ne l'a pas souhaité, qu'il y a beaucoup de répétitions dans les propos, que l'heure avance et clôt définitivement la discussion.

Mme Martine GEHRING demande le vote à bulletin secret par souci de sérénité.

M. Gérard ROBIN demande le vote à bulletin secret pour chaque point.

Le Président dit qu'il faut 1/5 des membres soit 9.

Le Conseil accepte à une évidente majorité à main levée la proposition.

M. Steve AESCHLIMANN demande, au vu de l'heure avancée, il est 23h30, que le vote se fasse d'un bloc plutôt que point par point selon l'article 72 pour aller plus vite.

Le Président refuse et explique que les premiers points sont des amendements et doivent être votés séparément et jusqu'au bout même si un point devait être refusé entraînant automatiquement le refus du préavis.

Les scrutateurs délivrent 41 bulletins feuilles blanches avec tampon du Conseil communal.

Le Président ouvre le scrutin, le clôt et proclame les résultats :

Bulletins rentrés	: 41	Bulletins valables	: 38
Bulletins blancs	: 3	Majorité simple	: 20
Bulletins nuls	: 0		

Le préavis 08-2018

1 - d'accepter les propositions de modification du PA « Sud Village » et son règlement en ce sens que a) en plan, les altitudes maximales des surélévations (altitude 2) sont supprimées pour les aires de constructions A, B, F1, E1, D1 et C. L'altitude maximale de l'aire de constructions G passe de 414 m. à 412,5 m.

est accepté par 23 voix

(refusé par 15 voix - 3 bulletins blancs)

Les scrutateurs délivrent 41 bulletins feuilles rouges avec tampon du Conseil communal.

Le Président ouvre le scrutin, le clôt et proclame les résultats :

Bulletins rentrés	: 41	Bulletins valables	: 40
Bulletins blancs	: 1	Majorité simple	: 21
Bulletins nuls	: 0		

Le préavis 08-2018

1 - D'accepter les propositions de modification du PA « Sud Village » et son règlement en ce sens que b) l'article 14, alinéa 2 est modifié ainsi (texte supprimé barré, nouveau texte en gras) : A l'exclusion de l'aire de constructions H, pour les aires de constructions pour lesquelles une altitude maximale 2 est indiquée sur le plan (alt. 2 max.), une surélévation ponctuelle du gabarit est admise.

est accepté par 24 voix

(refusé par 16 voix - 1 bulletin blanc)

Les scrutateurs délivrent 41 bulletins bleus avec tampon Conseil communal.

Le Président ouvre le scrutin, le clôt et proclame les résultats :

Bulletins rentrés	: 41	Bulletins valables	: 40
Bulletins blancs	: 1	Majorité simple	: 21
Bulletins nuls	: 0		

Le préavis 08-2018

1 – d'accepter les propositions de modification du PA « Sud Village » et son règlement en ce sens que c) l'article 16, un nouvel alinéa (alinéa 3) est créé. Son contenu est le suivant : pour l'aire de constructions A, dont la face le long l'autoroute est soumise à des mesures accrues de protection contre le bruit, le traitement de la façade présente des décrochements sous forme de redents ou de cours ainsi que par un choix de matériaux diversifiés. Les espaces laissés libres sont agrémentés de plantations.

est accepté par 26 voix

(refusé par 14 voix – 1 bulletin blanc)

Les scrutateurs délivrent 41 bulletins verts avec tampon Conseil communal.

Le Président ouvre le scrutin, le clôt et proclame les résultats :

Bulletins rentrés	: 41	Bulletins valables	: 41
Bulletins blancs	: 0	Majorité simple	: 22
Bulletins nuls	: 0		

Le préavis 08-2018

2 – d'adopter le projet de décision finale (cf. document joint au présent préavis) statuant sur le Plan d'affectation « Sud Village », sur l'étude d'impact sur l'environnement qui lui est liée, ainsi que sur les oppositions et les observations formulées lors de l'enquête.

est accepté par 25 voix

(refusé par 16 voix)

Les scrutateurs délivrent 41 bulletins roses avec tampon du Conseil.

Le Président ouvre le scrutin, le clôt et proclame les résultats :

Bulletins rentrés	: 41	Bulletins valables	: 40
Bulletins blancs	: 1	Majorité simple	: 21
Bulletins nuls	: 0		

Le préavis 08-2018

3 – d'autoriser la Municipalité à procéder à l'ensemble des opérations foncières et financières décrites dans la convention relative aux équipements et aux aspects fonciers, ainsi qu'à signer la convention prévue avec Gaznat.

est accepté par 25 voix
(refusé par 15 voix - 1 bulletin blanc)

Il est minuit, selon l'art. 76, le Conseil peut poursuivre ou reporter.

Le Président passe au vote à main levée.

Par 37 voix, le Conseil accepte de poursuivre la séance le mardi 29 janvier 2019.
(3 abstentions – 1 refus)

Le Président suspend la séance cinq minutes.

MARDI 29 JANVIER 2019

Reprise de la séance du Conseil communal de Tolochenaz à minuit 5.

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 41 Conseillers sont présents.

Les scrutateurs délivrent 41 bulletins jaunes avec le tampon du Conseil communal.

Le Président ouvre le scrutin, le clôt et proclame les résultats :

Bulletins délivrés	: 41	Bulletins valables	: 41
Bulletins rentrés	: 41	Majorité simple	: 22
Bulletins blancs	: 0		
Bulletins nuls	: 0		

Le préavis 08-2018

4 – d'adopter le règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire en lien avec les parcelles comprises dans le périmètre du PA « Sud Village », sur le territoire de la Commune de Tolochenaz

est accepté par 25 voix
(refusé par 16 voix)

Les scrutateurs délivrent 41 bulletins bleu pâle avec le tampon du Conseil communal.

Le Président ouvre le scrutin, le clôt et proclame les résultats :

Bulletins délivrés	: 41	Bulletins valables	: 40
Bulletins rentrés	: 41	Majorité simple	: 21
Bulletins blancs	: 1		
Bulletins nuls	: 0		

Le préavis 08-2018

5 – d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant les instances.

est accepté par 25 voix
(refusé par 15 voix)

Les scrutateurs délivrent 41 bulletins blancs avec le tampon du Conseil et armoirie de Tolochenaz au dos.

Le Président ouvre le scrutin, le clôt et proclame les résultats :

Bulletins délivrés	: 41	Bulletins valables	: 41
Bulletins rentrés	: 41	Majorité simple	: 22
Bulletins blancs	: 0		
Bulletins nuls	: 0		

Le préavis 08-2018 – Votation finale
est accepté par 24 voix
(refusé par 17 voix)

M. Pierre DUCRET comme il s'y était engagé, demande le référendum spontané. Selon l'art. 85, 5 membres au moins doivent demander le référendum spontané, c'est le cas.

Le Président explique que si le référendum est voté, la population devra se déterminer mais sur une seule question, puis passe au vote.

Le référendum spontané concernant le préavis 08-2018
est accepté par 34 voix
(refusé par 4 voix - 3 abstentions)

6. Communication de la Municipalité

M. Salvatore GUARNA dit que la communication est remise au conseil du mois de mars, remercie les Conseillers pour la belle tenue des débats et de la confiance de la majorité du Conseil.

7. Divers et propositions individuelles

M. Etienne FREYMOND demande quelles parcelles sont concernées par la mise à l'enquête de démolition dans la zone industrielle.

M. Robert CHEVALIER répond qu'il s'agit des parcelles 105, 192, 219 soit les bâtiments Planzer du côté de l'autoroute et Friderici.

M. Philippe HIRSIGER souhaite apporter un peu de fraîcheur et de perspective pour le futur et explique qu'après avoir lu le Journal de Morges du 25 janvier mettant en avant le projet de Lully de lutter pour la biodiversité en collaboration avec la Maison de la Rivière, il a contacté la Maison de la Rivière pour savoir ce qu'il en était de Tolochenaz. Monsieur Rubin l'a informé d'une étude qui avait été faite et présentée à la Municipalité et qu'il était tout à fait disponible pour venir présenter l'étude lors du prochain Conseil communal. Il souhaite donc proposer son intervention et la présentation de l'étude au prochain Conseil.

M. Salvatore GUARNA accepte d'inviter M. Rubin pour le prochain Conseil.

M. Cyril DUC dit que lors de la dernière séance qui traitait du budget, il avait demandé pourquoi il y avait une baisse de frais concernant le Bureau. M. Salvatore GUARNA avait répondu que c'était parce qu'il n'y avait pas d'élection, M. Cyril DUC relève que c'est une erreur, il y a 4 votations et 3 élections, donc pas moins qu'en 2018 et espère que le Bureau sera payé malgré le dépassement du budget.

M. Salvatore GUARNA rassure et dit que tout le monde sera payé même avec un dépassement de budget.

M. Jérôme KÄLIN demande à la Municipalité, au vu des prochaines élections concernant ce préavis 08-2018, s'il était possible d'organiser des séances d'information pour les deux groupes, pour et contre, pas forcément dans le même local mais dans le même temps et la même zone pour ne pas faire déplacer deux fois les gens.

Salvatore GUARNA répond que ce n'est pas la Municipalité qui va mener le référendum.
Le Président répond qu'il va se renseigner pour savoir comment il faut procéder.
M. Cyril DUC rappelle que les citoyens avaient dû se débrouiller pour faire la publicité du référendum spontané concernant le PQ En Cornachon.
Le Président demande à M. Reto DORTA s'il veut prendre la parole, ce n'est pas le cas.

Le Président dit qu'il y a eu de bons débats, il remercie pour la bonne tenue de la séance, informe que le prochain Conseil aura lieu le 4 mars 2019.

Le Président lève la séance à 00 h.34 et souhaite une bonne nuit aux Conseillers.

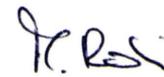
Le Président



Christian MONGENET



La Secrétaire



Monique ROBIN